Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-200042950-20260908-2026_22-DE

Petite Enfance

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE DU SECTEUR DE ROMILLÉ ET DE BÉCHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, mardi 8 septembre à 18h30, les membres du Comité syndical de la Petite Enfance du Secteur de Romillé Bécherel se sont réunis à la Maison de la petite enfance de Romillé, sous la présidence de Monsieur Arnaud GUINARD,

Membres du Comité
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Date d'envoi de la convocation 02/09/2026

Etaient présents :

Bécherel	: Agnès DELAUNAY
Langan	: Thierry JOLIVET, Claire GODAL
Miniac-sous-Bécherel	: Marie-Haude SAUDRAIS, Amandine MANDRAON
Romillé	: Arnaud GUINARD, Thierry ROLLAND, Anaïs JAMES

Etaient Absents :

La Chapelle Chaussée	: Céline QUENTEL-DELALANDE, Adeline LEGENDRE
Bécherel	: Laëtitia CHEZE

Délibération N° 22- 2026

Mise en place de système de ventilation dans la maison de la petite enfance

Ces dernières années, et encore plus sans doute cette année, Romillé comme de nombreux territoires français a connu des épisodes successifs de chaleur intense.
Le multi accueil a été particulièrement impacté.
Dans ce contexte, EDF a décidé de renforcer son engagement auprès des français en mobilisant 80 millions d'euros pour aider les établissements scolaires, les crèches, à s'équiper de solutions de rafraîchissement.
Ce dispositif, qui est mis en œuvre via l'association « Je passe à l'électrique », permettra de financer à la fois des équipements rapidement opérationnels ainsi que des solutions durables améliorant de façon pérenne le confort thermique des bâtiments. Il prévoit le versement d'une prime forfaitaire de 400 € par équipement, pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, de brumisateurs, de climatiseurs mobiles ou de climatiseurs fixes, dans la limite par établissement de 10 équipements et d'une enveloppe totale de 40 M€. Les demandes d'aide correspondantes doivent être déposées avant le 30 septembre 2026.
Compte tenu de ces éléments, et considérant la chaleur excessive qui règne dans les locaux de la maison de la petite enfance – multi accueil des épisodes de grandes chaleurs, le SIPE projette d'acheter pour cet espace 10 systèmes de ventilation, pour un coût estimé à 4 000 €.
Pour ces achats, la subvention proposée par EDF peut donc représenter 4 000 €.

Il est proposé au comité syndical du SIPE :

- **D'acquérir** 10 systèmes de ventilation, permettant de rafraîchir, en cas de fortes chaleurs, les locaux de de la maison de la petite enfance pour un coût évalué à 4 000 €

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-200042950-20260908-2026_22-DE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'acquisition par le SIPE de 10 systèmes de ventilation, permettant de rafraîchir, en cas de fortes chaleurs, les locaux de de la maison de la petite enfance pour un coût évalué **à 4 000 €.**
- SOLLICITE pour ces achats une subvention auprès d'EDF, pour un montant total de 4 000 € et autorise M. le Président à déposer ces demandes et **signer** les documents nécessaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**8**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**8**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Le Président, Arnaud GUINARD ;

Acte rendu exécutoire, reçu en Préfecture le :
Affichage le :